



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

4 JUILLET 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE 4 JUILLET 2022, À DIX-NEUF HEURES (19 h), AU CENTRE DE LOISIRS SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Michèle Lamonde Ginette Rochefort
Chantal Godin Mario Cantin

Est absent : Jocelyn Lapointe

Secrétaire d'assemblée : Marie Eve Lampron

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2022
4. FINANCES
 - 4.1 COMPTES
5. AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2023
 - 5.2 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-107 - ACHAT DU LOT #3 477 145, BERTHIER-SUR-MER (J21-001)
 - 5.3 ADHÉSION AU COMITÉ ZIP SUD-DE-L'ESTUAIRE
6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 347 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 265, AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 266 ET AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 268
 - 6.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 348 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SERVANT À LA CRÉATION D'UN COMITÉ D'URBANISME NO 170
 - 6.3 CONTRAT DE TONTE DE PELOUSE DES TERRAINS MUNICIPAUX POUR LA SAISON 2023 (V21-001)
7. URBANISME
 - 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 27 JUIN 2022
 - 7.2 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, CONSTRUCTION – 6 273 032, BLVD. BLAIS EST
 - 7.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE – 432, BLVD. BLAIS OUEST
 - 7.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, LOTISSEMENT – 11, ROUTE DE ST-FRANÇOIS



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

8. CORRESPONDANCE

8.1 DROIT DE PASSAGE, 6ÈME ÉDITION DU TOUR PARAMÉDIC RIDE QUÉBEC

8.2 REMERCIEMENTS – DÉFI NATATION

9. RAPPORTS DES COMITÉS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2022-130

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAUX DE JUIN

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance du conseil municipal du 6 juin 2022 et celui de la séance extraordinaire du 27 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-105, contenue dans le procès-verbal du 6 juin, indique que le montant des comptes à payer est de 418 248,71 \$ alors qu'il aurait dû être de 363 697,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

2022-131

IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,
APPUYÉ PAR MARIO CANTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MODIFIER la résolution 2022-105 comme suit :

- D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour un total de 363 697,60 \$, incluant les salaires bruts, et d'autoriser le paiement des comptes.

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance du 6 juin et du 27 juin 2022.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;



N° de résolution
ou annotation

2022-132



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 211 917,55 \$, incluant les salaires bruts pour la période du 2022-05-29 au 2022-07-02 au montant de 44 586,86 \$, dont le paiement est fait avec les chèques nos C2208554 à C2208555 et C2208589 à C22008608, les paiements Internet nos L2200137 à L2200166, L200170 à L200173 et L2200176.

IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussignée, Marie Eve Lampron, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 275 053,10 \$.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2023

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT QUE Berthier-sur-Mer a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que Berthier-sur-Mer ne pourra réaliser la démarche dans les temps convenue en raison de la difficulté à recruter des bénévoles pour former le comité famille et tenir des rencontres en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE Berthier-sur-Mer désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE Berthier-sur-Mer souhaite prolonger la période de mise à jour de sa politique familiale jusqu'en décembre 2023;

2022-133

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER Marie-Eve Lampron, directrice générale et greffière-trésorière, à signer au nom de Berthier-sur-Mer, la convention de modification de la convention d'aide financière 2020-2023 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ADOPTÉE

5.2 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-107 - ACHAT DU LOT #3 477 145, BERTHIER-SUR-MER (J21-001)

CONSIDÉRANT la résolution 2022-107 en lien avec l'achat du lot #3 477 145;



N° de résolution
ou annotation

2022-134

2022-135



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de préciser la provenance des fonds pour la transaction;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-066 de la séance du 4 avril 2022 mentionnant l'utilisation d'un montant de 75 000 \$ du Fonds pour le développement touristique de Berthier-sur-Mer pour le financement d'un autre projet en 2021 ce qui apporte le solde de l'excédent de fonctionnement affecté au Fonds pour le développement touristique de Berthier-sur-Mer à 275 000 \$ au 31 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL GODIN,
APPUYÉ PAR CLAIRE BOSSÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE FINANCER cet achat, incluant taxes nettes, par le Fonds pour le développement touristique de Berthier-sur-Mer;

ADOPTÉE

5.3 ADHÉSION AU COMITÉ ZIP SUD-DE-L'ESTUAIRE

CONSIDÉRANT QUE la mission du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire est de promouvoir et soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la protection, la conservation, la réhabilitation des milieux perturbés et l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite s'engager pour une gestion intelligente et intégrée de nos rivages et contribuer à la protection et la mise en valeur des habitats littoraux;

CONSIDÉRANT QUE la campagne d'adhésion pour l'année 2022-2023 est en cours;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription pour l'année 2022-2023 sont de 50 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière a complété le formulaire d'adhésion au comité ZIPSE et de payer les frais d'inscription au montant de 50 \$.

ADOPTÉE

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 347 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 265, AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 266 ET AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 268

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été donné par Mario Cantin, conseiller au siège n°3, le 11 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du *Règlement no 347 modifiant le règlement de zonage no 265, au règlement de lotissement no 266 et au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 268* a été déposé et présenté par la secrétaire d'assemblée, à la demande du Conseil municipal, le 11 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du *Règlement no 347 modifiant le règlement de zonage no 265, au règlement de lotissement no 266 et au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 268* a été adopté le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification au premier projet de règlement depuis son adoption;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.



2022-136

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,
APPUYÉ PAR MARIO CANTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du second projet du Règlement no 347 modifiant le règlement de zonage no 265, au règlement de lotissement no 266 et au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 268, le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022.

QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

6.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 348 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SERVANT À LA CRÉATION D'UN COMITÉ D'URBANISME NO 170

2022-137

Avis de motion est par la présente donné par Claire Bossé qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté le Règlement n°348 modifiant le règlement servant à la création d'un comité d'urbanisme no 170

À la demande du président d'assemblée, la secrétaire d'assemblée dépose le projet de règlement avec dispense de lecture. Des copies du projet sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉE

6.3 CONTRAT DE TONTE DE PELOUSE DES TERRAINS MUNICIPAUX POUR LA SAISON 2023 (V21-001)

CONSIDÉRANT que le contrat de tonte de pelouse des terrains municipaux couvre les périodes estivales 2021 et 2022 avec une option de renouvellement pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir de son option de renouvellement pour l'année 2023;

2022-138

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL GODIN,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer un contrat pour l'année 2023 pour et au nom de la municipalité pour la tonte de pelouse des terrains municipaux avec l'entreprise 9430-0506 Québec inc. au montant de 12 221,10 \$ plus taxes;

DE REFACTURER à la Fabrique pour la tonte du terrain du cimetière, qui correspond au site A9 de la soumission;

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE COMITÉ D'URBANISME DU 27 JUIN 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au Conseil le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme du 27 juin 2022.

7.2 CONSTRUCTION – 6 273 032, BOULEVARD BLAIS EST



N° de résolution
ou annotation

2022-139

2022-140

2022-141



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Construction d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 37 mètres de la ligne de rue avant. La hauteur projetée du bâtiment est de 5,38 mètres. Le revêtement extérieur sera constitué de canexel de couleur grise.

CONSIDÉRANT QUE la rénovation ne respecte pas l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 27 juin et qu'il recommande ladite construction du bâtiment principal sous condition que l'implantation du bâtiment soit revue pour que le bâtiment principal possède une marge de recul avant minimale de 15 mètres et maximale de 20 mètres.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE LAMONDE,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la construction du bâtiment principal tout en respectant la condition du comité consultatif d'urbanisme, le tout tel que le plan de S. Laforest datant de 24 mars du plan projet d'implantation de Jean Casault minute 4512 datant du 20 mai 2022.

ADOPTÉE

7.3 BÂTIMENT ACCESSOIRE – 432, BOULEVARD BLAIS OUEST

Construction d'un premier bâtiment accessoire dans la cour arrière du bâtiment principal qui aurait une superficie totale de 50,17 mètres carrés, une hauteur de 4,25 mètres ainsi qu'un revêtement extérieur de tôle émaillée de couleur brune et beige.

CONSIDÉRANT QUE la construction respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 27 juin et qu'il recommande ladite construction du bâtiment accessoire.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE LAMONDE,
APPUYÉ PAR CLAIRE BOSSÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la construction d'un bâtiment accessoire, le tout tel que le plan d'Éric Poulin déposé le 16 juin 2022.

ADOPTÉE

7.4 LOTISSEMENT – 11, ROUTE DE SAINT-FRANÇOIS

Subdivision de 1831,6 mètres carrés du lot 3 476 965, qui deviendra le lot 6 524 341, en faveur du lot projeté 6 524 343.

CONSIDÉRANT QUE le lotissement respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 27 juin et qu'il recommande ledit lotissement.

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le lotissement, le tout tel que le plan de Jean Casault daté du 30 juin 2022 minute 4524.



N° de résolution
ou annotation

2022-142



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE

8.1 DROIT DE PASSAGE, 6ÈME ÉDITION DU TOUR PARAMÉDIC RIDE QUÉBEC

Les cyclistes, des paramédics qui proviennent des quatre coins du Québec, quitteront la ville de Matane le vendredi 16 septembre 2022 pour terminer leur périple 4 jours plus tard à la Citadelle de Québec. Le comité organisateur demande notre accord pour passer sur notre territoire le 19 septembre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL GODIN,
APPUYÉ PAR GINETTE ROCHEFORT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le passage de la 6ème édition du Tour Paramédic Ride Québec, confirmer qu'il n'y aura pas de travaux majeurs dans la Municipalité le 19 septembre et d'aviser la population des entraves dans le journal le Berthelais.

ADOPTÉE

8.2 REMERCIEMENTS – DÉFI NATATION

M. Jean St-Pierre, responsable du défi Natation, souhaite adresser ses plus sincères remerciements à la municipalité pour sa contribution financière de 250 \$ à la seizième édition du Défi natation en ressources humaines et matérielles.

L'événement a connu un franc succès : soixante-deux nageurs ont réussi le défi de parcourir une distance de 2.5 km dans les eaux du fleuve Saint-Laurent. Plus de quatre-vingts bénévoles dont une quarantaine de kayakistes et cinq bateaux motorisés ont assuré la sécurité des participants. Rappelons que le Défi Natation s'inscrivait dans la programmation de la Corporation touristique de la fête nationale et du 350ème anniversaire de la municipalité.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

Mme Claire Bossé nous informe que les Fleurons du Québec viendront nous visiter au début du mois d'août pour constater l'embellissement fait dans la municipalité. Ils nous feront également leur recommandation sur ce qui serait le plus intéressant à faire pour continuer notre travail.

M. Mario Cantin remercie les bénévoles qui se sont impliqués lors de la fête nationale.

Mme Michèle Lamonde informe que la prochaine parution du Berthelais sera pour le mois d'août et de septembre et que la date de tombée est le 15 juillet.

10. PÉRIODE DE QUESTION

Julien Helou signale la vitesse excessive sur la rue de la Marina et demande au conseil quelles sont les initiatives qui pourraient être prises par la municipalité pour régler la situation. M. le maire mentionne que nous réfléchissons aux options possibles.

Chantal Leblanc invite le conseil à la bibliothèque afin de discuter des solutions afin d'augmenter l'affluence des jeunes et des moins jeunes à la bibliothèque. Des améliorations sont nécessaires au niveau, entre autres, de l'accessibilité, de l'aménagement et des heures d'ouverture. M. le maire remercie Mme Leblanc pour son implication et accepte l'invitation avec plaisir.

Mme Denise Côté demande où en sont les discussions quant au projet des Habitations du littoral. M. le maire mentionne que le projet est intéressant, mais il manque énormément de données avant de confirmer que le projet se réalisera.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.

Il est 19 h 56.

Président :

Secrétaire d'assemblée :